

## Le *Journal* d'Henriette Dessaulles : la contre-aventure

Annie Cantin

Volume 21, Number 2 (62), Winter 1996

Suzanne Jacob

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201242ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201242ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (print)

1705-933X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cantin, A. (1996). Le *Journal* d'Henriette Dessaulles : la contre-aventure. *Voix et Images*, 21(2), 312–323. <https://doi.org/10.7202/201242ar>

Article abstract

Abstract

One of the aspects of Henriette Dessaulles's *Journal* that has attracted the most attention is its functional and modal transformation of discourse. Some critics have tried to explain this shift of the diaristic essence towards what appears to be its negation by referring to the novel of love and the novel of initiation. This article suggests that the conversion of the diaristic discourse is in fact related to a program of personal reform undertaken by the young Henriette as she faced the constraints and conventions inherent in her bourgeois condition. In providing the space for a rite of institution and a process of social integration, the diary of Henriette Dessaulles might be seen as the locus of a counter-adventure in which the intimate I, far from finding itself, is projected towards its own disintegration.

# Le *Journal* d'Henriette Dessaulles : la contre-aventure

Annie Cantin, Université Laval

---

*La transformation fonctionnelle et modale du discours est sans doute l'un des aspects jusqu'ici les plus étudiés du Journal d'Henriette Dessaulles. Certains critiques ont tenté d'expliquer ce déplacement de l'essence diaristique vers ce qui apparaît être sa négation par les thèses du roman d'amour et du roman d'initiation. Le présent article avance l'hypothèse que cette conversion du discours diaristique serait plutôt liée au programme de réforme personnelle qu'entreprend la jeune Henriette face aux contraintes et aux conventions inhérentes à sa condition bourgeoise. Espace d'un rite d'institution, processus d'intégration sociale, le journal d'Henriette Dessaulles serait ainsi le lieu d'une contre-aventure où le moi intime, loin de se trouver, serait lancé vers sa déperdition.*

---

C'est le monde entier qu'il faudrait réformer. Oh! quelle entreprise, ma pauvre mie! et si nous commençons l'œuvre de réforme par toi!

Henriette Dessaulles, *Journal*,  
29 septembre 1876

De l'investissement récent et encore mitigé de la critique dans la littérature personnelle, le journal intime a retiré, à son corps défendant, toute une série de poncifs : écriture de l'intériorité, lieu d'une expression secrète, discours réflexif et exclusif, parole libre de contraintes, etc.<sup>1</sup>. Certes, ces conceptions du journal ne sauraient être fausses, mais force nous est de reconnaître qu'elles sont trompeuses ; dérivés analogiques de la notion d'intimité, ces affirmations semblent somme toute définir plutôt l'épithète que le fait littéraire auquel elles se rapportent. En ce sens,

---

1. Ces lieux communs tiennent, je crois, à la place inconfortable qu'occupe la «littérature intime» dans un genre, celui de l'essai, qui occulte sa spécificité narrative en tant que récit et en freine la reconnaissance. Une reconsidération générique serait, en ce sens, souhaitable pour les «formes intimes».

Mireille Calle-Gruber répondait justement à Jean Rousset et à son article intitulé «Le journal intime, texte sans destinataire<sup>2</sup>» :

Il importerait donc, en somme, par-delà le dilemme, dont Jean Rousset [...] se préoccupe, entre «oublier qu'on n'écrit pas *pour les autres*» et «ne pas oublier qu'on n'écrit que *pour soi*», de ne pas perdre de vue, lorsqu'on considère un journal intime, que c'est avant tout, *de l'écrit*<sup>3</sup>.

De l'écrit qu'il faudrait aussi apprendre à apprécier au-delà des cli-chés intimistes qui ont déjà par trop orienté l'étude du journal et fort mal servi ce «sous-genre de l'autobiographie, qui s'écrit en marge de la littérature<sup>4</sup>», comme on l'a malheureusement défini.

Quoi qu'il en puisse paraître, mon intention ici n'est pas de réajuster la typologie du journal intime ni d'en revoir les approches ; il s'agira plutôt, à travers une lecture du *Journal*<sup>5</sup> d'Henriette Dessaulles, de considérer non seulement l'espace d'une possible intimité, mais aussi l'inscription d'une subjectivité.

À la lecture de ce journal tenu entre 1874 et 1881, œuvre qui constitue, selon Philippe Lejeune, l'un des journaux les plus remarquables écrits en langue française<sup>6</sup>, on ne peut guère manquer d'observer que «tout en illustrant si bien la forme et la rhétorique du journal intime, ce journal se lit comme un roman : on pourrait presque croire avoir affaire à un journal fictif<sup>7</sup>». Or, cela n'est que bien incertain. L'introduction de Jean-Louis Major au *Journal* le confirme : Henriette Dessaulles-Saint-Jacques, après la mort de son époux Maurice en 1897, revint à ses cahiers intimes pour les transcrire et même pour en réécrire certains passages. Seulement, «l'étendue et l'importance qualitative de cette réécriture» (*J*, p. 37), dont la portée et les effets demeurent encore difficilement quantifiables, n'autorisent pas que l'on puisse croire qu'il s'agit là d'une fabulation romanesque. Pourtant, ce jeu de la réalité et de la fiction, ou plutôt ce déplacement de l'essence diaristique vers sa négation, est bien perceptible. Mais à quoi correspond-il chez Henriette ? Et comment prend-il

- 
2. Jean Rousset, «Le journal intime, texte sans destinataire?», *Poétique*, n° 56, novembre 1983, p. 435-443. Article repris dans *Le Lecteur intime. De Balzac au journal*, Paris, Librairie José Corti, 1986, p. 139-218.
  3. Mireille Calle-Gruber, «Journal intime et destinataire textuel», *Poétique*, n° 59, 1984, p. 391 ; souligné dans le texte.
  4. Jean Rousset, *op. cit.*, p. 435.
  5. Henriette Dessaulles, *Journal*, édition critique par Jean-Louis Major, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1989. Les références au journal renvoient à cette édition. Elles seront identifiées par le sigle *J*, suivi du folio.
  6. Philippe Lejeune, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, coll. «La couleur de la vie», 1993, p. 296.
  7. Valérie Raoul, «"Moi" (Henriette Dessaulles), ici (au Québec), maintenant (1874-80) : articulation du journal intime au féminin», *The French Review*, vol. LIX, n° 6, mai 1989, p. 842.

forme dans son journal d'adolescence? Voilà ce qui apparaît moins clairement. Alors que certains analystes imputent cet effet de fiction à la concomitance de la séquence amoureuse et du discours diaristique qui le consigne en parallèle — au récit de vie correspondrait une *histoire* d'amour —, d'autres, à l'instar de Valérie Raoul, croient que c'est parce qu'il « marque la transition entre l'enfant et l'adulte [que ce journal] donne l'impression d'un *Bildungsroman*<sup>8</sup> ». Sans réfuter ces hypothèses du « roman d'amour » et du « roman d'initiation » — le thème dominant du journal et le temps couvert par son écriture rendent impossible l'infirmité totale —, je considérerai plutôt l'incidence d'une déconstruction, pour reprendre la terminologie bergsonienne<sup>9</sup>, du « moi fondamental », intime, au profit d'une construction du « moi social », conventionnel, sur le passage d'une écriture interne vers une écriture externe. Autrement dit, il s'agira de montrer l'influence de la nécessité, pour Henriette Dessaulles, d'une inscription sociale sur la transformation fonctionnelle et modale de son journal intime.

### Le programme d'une transformation

Il est sans doute juste et commode d'établir une correspondance entre le mouvement du *Journal* d'Henriette Dessaulles et son tracé amoureux, d'en associer l'ouverture et la fermeture à l'interdit du dévoilement des désirs et à la publication des banns; thème majeur, « l'amour motive en effet le discours, la quête d'identité et l'organisation de l'espace intime chez Henriette Dessaulles<sup>10</sup> ». Par contre, ce serait une erreur de n'y voir que cela. Car si la tension qui anime l'écriture de la diariste participe principalement de son désir d'être aimée par Maurice Saint-Jacques, il faut d'abord et bien comprendre que la réalisation de ce souhait ne va pas *de soi*, comme le constate avec révolte Henriette, alors âgée de dix-neuf ans, le 13 juin 1879 :

Oh! les conventions, l'étiquette, la forme! Que c'est horrible et comprimant. Que ne peut-on vivre vraiment libre et aimer au grand jour sans souci des remarques et de l'opinion? (*J*, p. 473)

En fait, cela ne semble guère possible dans ce dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle où « les empêchements moraux [...] n'épargnent personne<sup>11</sup> », la respectabilité d'une famille déterminant le comportement de ses membres et la

8. *Ibid.*, p. 843.

9. Henri Bergson, « De la multiplicité des états de conscience. L'idée de durée », *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1944, p. 56-104.

10. Lise Ouellet, « Le *Journal* d'Henriette Dessaulles ou le roman du "je" spéculaire au "je" social », *Francofontia*, vol. VIII, n° 14, printemps 1988, p. 55.

11. Jean-Louis Major et Claude Fournier, « Le *Journal* (1874-1881) d'Henriette Dessaulles », *Revue d'histoire littéraire du Québec et du Canada français*, n° 9, hiver-printemps 1985, p. 71.

norme collective tolérant mal que l'on aime sans condition ni caution. Aussi, entre Henriette Dessaulles, fille du maire de Saint-Hyacinthe, et Maurice, fils du marchand Saint-Jacques, n'y a-t-il pas que des sentiments mais encore des règles, des codes qui vont de l'autorité d'une belle-mère intransigeante et « [i]mbue d'un esprit de caste<sup>12</sup> » à l'ultime et sacrée approbation du mariage, en passant, bien sûr, par le grand jeu des contraintes qui régissent et définissent l'univers bourgeois. Le lien qui permettra aux deux amoureux de s'unir ne pourra donc être spontané puisque, en de telles conditions, il ne saurait exister d'alliance sans approbation, sans l'entremise d'une autorisation. Être aimée n'est pas simple.

Cela est d'autant plus difficile que ce consentement exogène imposé constitue un véritable drame pour la jeune Dessaulles qui ne peut souffrir la médiation. Elle qui « aime les choses claires, les gens clairs, les situations claires, les âmes claires » (*J*, p. 576) se passerait bien, par exemple, d'un confesseur pour entrer en relation avec Dieu et voudrait que les autres la devinent, la comprennent sans le truchement des mots. Or, dans une société, et encore plus dans l'univers bourgeois, la convention confirme la règle, l'exception en justifie la convenance et les relations immédiates n'existent pas; pas plus qu'Henriette Dessaulles n'est protestante, les consciences ne peuvent être transparentes. Ainsi, pour réduire l'effet de la médiation, pour se donner l'illusion de l'immédiat, Henriette se trouve-t-elle placée devant l'alternative suivante : rendre les intermédiaires inutiles en rompant sa relation avec Maurice ou se conformer aux codes de conduite fixés par ces « accessoires inévitables » que sont « tous les autres » (*J*, p. 487). Car pour la jeune Henriette, nourrir une *haine du bourgeois* est tout à fait inconcevable et encore plus inconvenant : ce serait là signer l'ordonnance de son exclusion d'une réalité qui garantit aussi des avantages certains.

Incapable de briser le lien amoureux, et ne pouvant, par conséquent, annihiler les sanctions et les médiations qui s'y rattachent, Henriette n'a donc d'autre choix que de répondre aux attentes des instances mandatrices et médiatrices dont elle doit obtenir l'assentiment et auxquelles elle doit ou croit devoir correspondre afin que soit permise son union à Maurice. Amour oblige. « Nature sociale<sup>13</sup> » aussi. Ainsi, le mouvement qui anime Henriette Dessaulles n'est pas strictement celui de sa volonté d'être aimée puisque ce *vouloir être* nécessite la légitimation d'un *devoir être*, socialement et culturellement dicté, dont il est le subordonné. Dès lors, il appert qu'il faut être aimable avant d'être aimée.

12. *Ibid.*, p. 70.

13. J'emprunte l'expression à Pierre Bourdieu. Voir son ouvrage *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982 (voir notamment « Les Rites d'institution », p. 121-134).

À partir de cette certitude va naître chez la diariste une véritable obsession de la réforme ; car Henriette Dessaulles est convaincue qu'elle n'est pas ce qu'elle devrait être, et que si elle ne devient pas ce qu'elle doit être, elle n'arrivera jamais à être aimée *comme il faut*. En témoigne, en date du 19 août 1876, une révélation symptomatique du sentiment d'inadéquation qu'Henriette éprouve face aux institutions (ici, l'éducation conventuelle) :

Oh ! petite moi, tu seras relaquée, surveillée, gardée, couvée ! On voudra t'emmoûler, te pétrir, te perfectionner ! On te prendra tout de toi, ton temps, ta volonté, tes goûts, on cherchera à voler tes impressions, à diriger tes affections, à assouplir ton caractère... À quoi cela aboutira-t-il ? [...] Hélas ! si on réussit, tu ne seras plus toi, et si on échoue, tu seras la plus malheureuse des petites filles, parce que tu seras la plus persécutée ! (J, p. 282)

Pour cette petite fille qui « détester[a] tant la règle qui [la] prendra dans son engrenage » (J, p. 287), la soumission n'est certes pas facile mais, sous la menace de répression, la résistance est inutile. Pour Henriette, pour le rêve qu'elle poursuit, pressée par la peur d'en voir la réalisation empêchée, l'abnégation apparaît préférable à l'insoumission qui mènerait au rejet et rendrait impossible toute relation. En fait, ce qui importe pour la jeune Dessaulles, c'est d'« être bonne », c'est de tout faire pour plaire jusqu'à accepter de devenir « une petite machine bien huilée » (J, p. 292), jusqu'à risquer de ne plus *être soi*. Ainsi, « puisqu'il le faut », puisque Henriette croit « qu'il *faut pouvoir* sa vie, son devoir » (J, p. 387), la satisfaction du moi fondamental devra attendre la confirmation du moi social.

### Un journal d'institution

Rappelons ce que notait Valérie Raoul au sujet du caractère ambivalent du *Journal* d'Henriette Dessaulles : « [É]crivant au cours de son adolescence (entre 14 et 20 ans), elle [Henriette] marque la transition entre l'enfant et l'adulte, ce qui donne l'impression d'un *Bildungsroman*, un roman d'initiation, de découverte et de formation de soi<sup>14</sup>. » En effet, que ce mouvement transitoire serve de substrat à l'écriture du *Journal* est indéniable. Cependant, cette traversée de l'adolescence n'explique pas tout ; excellent prétexte à la résistance contenue dans les journaux intimes tenus durant cette période souvent parsemée de révoltes, elle ne justifie pas la réitération des souhaits de réforme personnelle rencontrée dans celui d'Henriette Dessaulles.

Ainsi, à l'égard de ce qui fut établi précédemment, ne devrait-on pas voir, en cette impression de *Bildungsroman* prêtée au *Journal*, une désintégration de l'être naturel au profit d'une « intégration progressive [de cet] être à des valeurs dominantes, à la faveur d'un amour<sup>15</sup> » plutôt qu'un

14. Valérie Raoul, *loc. cit.*, p. 842.

15. Jean-Louis Major et Claude Fournier, *loc. cit.*, p. 74.

simple phénomène d'âge allant comme de soi? Persuadée qu'il lui faut s'inscrire dans les normes de la société dont elle relève pour réaliser son rêve amoureux, la diariste se servira de la force incantatoire générée par l'exercice soutenu de l'écriture quotidienne pour procéder à l'assimilation d'exigences conventionnelles et de codes éthiques extérieurs à sa nature de libre penseuse si incompatible, ainsi le sent-elle, avec la *doxa* bourgeoise. Au sujet de la formation dont le *Journal* reproduit la structure, il vaudrait mieux dire qu'il s'agit non seulement d'un rituel témoin d'une initiation, mais encore, et surtout, d'un *rite d'institution* au sens où l'entend Pierre Bourdieu, c'est-à-dire: «Instituer, assigner une essence, une compétence, c'est imposer un droit d'être qui est un devoir être (ou d'être). C'est *signifier* à quelqu'un ce qu'il est et lui signifier qu'il a à se conduire en conséquence<sup>16</sup>.»

En somme, le journal intime d'Henriette Dessaulles tient lieu d'un vaste énoncé performatif dont l'action est de maintenir la diariste, ou plutôt le moi qu'elle aspire à exprimer, dans l'identité sociale conférée par son appartenance à une classe supérieure, puis mise en forme et *assignée* par l'écrit. «C'est [d'ailleurs] une fonction de l'acte d'institution: décourager durablement la tentation du passage, de la transgression, de la désertion, de la *démission*<sup>17</sup>»; c'en est aussi «l'efficacité symbolique [...]; c'est-à-dire le pouvoir qui [lui] appartient d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel<sup>18</sup>». En ce sens, le journal d'Henriette Dessaulles ne peut être que l'histoire, consignée jour après jour, coup après coup, du passage d'une adolescente au monde adulte puisqu'il en est aussi la production orientée et lancée au jour le jour vers une fin prescrite. Ce journal intime ne raconte pas seulement une formation: il en est l'espace.

### De la confiance à la conversion

Il est des journaux intimes faits pour tromper la solitude (fonction thérapeutique), d'autres pour prévenir l'oubli (fonction de conservation), et alors que certains êtres les tiennent pour se mieux connaître (fonction ontologique), d'aucuns en font un directeur moral (fonction prescriptive). Tenant à la fois et à des degrés divers de toutes ces fonctions, le *Journal* tendra toutefois, par la conscience de plus en plus aiguë d'Henriette de l'importance du devoir d'assimiler le code d'acceptabilité inhérent à sa position sociale, à prendre la valeur du précepte. Ainsi le 29 juillet 1877, soit presque un mois après la fin de sa «vie de pensionnaire», la diariste, en l'absence d'une structure externe et manifeste de prescription, retourne-t-elle à son cahier, blanc depuis vingt-six jours: «Je t'avais

16. Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 126.

17. *Ibid.*, p. 128.

18. *Ibid.*, p. 124.

abandonné, mien journal — je te reprends, ne sachant pas encore si j'aimerai à écrire, mais l'essayant, *car je ne sais pas quoi faire de moi!*...» (J, p. 352; je souligne) Hors du moule conventuel, où les règles de la convenance des actes et de la parole la contenaient et la contraignaient formellement à ses devoirs de bonne élève, Henriette s'accuse d'être sans direction et avoue revenir à son journal pour combler ce «besoin d'être dirigée» (J, p. 372) qui est le sien. Dans «la nécessité [...] de [s]e faire un programme» (J, p. 372), dans l'obligation d'écrire, la diariste retrouve donc l'impératif d'être et la discipline indispensable à la mise en œuvre de son projet de réforme.

Instrument contentif et conventionnel — quoi qu'on en puisse penser, et malgré que le scribeur en soit conscient ou non, la pratique diaristique est profondément soumise à une tradition d'écriture dont les traits typiques influent sur toute production de cet ordre —, le journal intime de la jeune Henriette participerait donc d'une entreprise ascétique propre à l'inscrire (le journal) dans la lignée des *hypomnēmata* gréco-romains tels que définis par Michel Foucault :

Aussi personnels qu'ils soient, ces *hypomnēmata* ne doivent cependant pas être compris comme des journaux intimes, ou comme ces récits d'expérience spirituelle (tentations, luttes, chutes et victoires) qu'on pourra trouver dans la littérature chrétienne ultérieure. Ils ne constituent pas «un récit de soi-même»; ils n'ont pas pour objectif de faire venir à la lumière du jour les *arcana conscientiae* dont l'aveu — oral ou écrit — a valeur purificatrice. Le mouvement qu'ils cherchent à effectuer est inverse de celui-là : il s'agit non de dire le non-dit, mais de capter au contraire le déjà-dit; rassembler ce qu'on a pu entendre ou lire, et ceci pour une fin qui n'est rien de moins que la constitution de soi<sup>19</sup>.

La constitution d'un soi, faut-il encore le préciser, qui aspire à *revêtir l'habit social* qui le rendra acceptable aux yeux de la famille et de la classe auxquelles il appartient.

Certes, bien que l'absence du cahier liminaire original<sup>20</sup> autorise un certain doute quant à cette assertion, ce n'est pas dans le dessein avoué de s'assigner un directeur de vie qu'Henriette Dessaulles décida, un jour,

19. Michel Foucault, «L'écriture de soi», *Corps écrit*, n° 5, 1983, p. 8. Il est à noter que la modélisation à laquelle procède Foucault au regard de la pratique diaristique moderne fait strictement du journal un «récit de soi-même» à «valeur purificatrice» et dont l'objectif est de «poursuivre l'indicible». Or, une telle définition, héritière de la tradition Didier («Écrire son journal, c'est donc retrouver un asile de paix et d'intériorité, réintégrer ce paradis perdu du «dedans»», Béatrice Didier, *Le Journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 91), ne saurait justement résumer les modes complexes de l'écriture intime et les fonctions multiples de l'exercice diaristique. Aussi voudra-t-on bien voir qu'une définition du journal, comme celle que j'explore ici et que l'on commence à reconnaître, permet que le journal intime soit inscrit dans la série des «carnets individuels» dont font partie les *hypomnēmata*.

20. Détruit par la diariste (voir p. 616).



de tenir un journal intime. À lire l'ouverture du *Journal*, il semblerait plutôt que la motivation de la diariste ait participé en premier lieu d'un besoin de se dire, de se raconter: «Et je te dirai tous mes petits secrets, cher muet, qui reçois mes confidences sans me donner de bons conseils! Oh! les bons conseils! Je m'en salue tant que je peux! C'est si inutile!» (J, p. 112) Mais ces «bons conseils» ne restèrent pas longtemps sans valeur pour Henriette qui y vit bientôt une leçon sur la conduite qui autorise l'être à faire son entrée sociale, son admission dans le monde. D'ailleurs, Bourdieu écrit: «“Entrer dans la vie”, comme on dit, c'est accepter d'entrer dans l'un ou l'autre des jeux sociaux socialement reconnus<sup>21</sup>»; pour Henriette, c'est adhérer à l'idée qu'il n'est de règles utiles que celles déjà dictées et convenir des «devoirs [qu'] on [lui] indique comme étant les [s]iens» (J, p. 206). Et dans le rapport étroit qui lie l'intime à l'écrit, une telle mutation idéologique, où le sujet convient du devoir d'intégrer les lois de l'Autre pour en obtenir la reconnaissance, ne peut pas advenir sans causer une transformation fonctionnelle du journal par la diariste. De fait, de «confident muet» à «pauvre petit confesseur blanc», l'écriture intime deviendra, ici, acte de contrition, espace du repentir, lieu du silence. Ou du moins de répression de sa propre expression ainsi qu'Henriette le fit, le 18 mai 1878:

La soirée fut agréable. J'eus une discussion avec le juge!

Il prétendit, avec son emphase ordinaire et son air le plus Pontife, qu'une femme qui sait lire, écrire et compter un peu, en sait suffisamment pour être une bonne maîtresse de maison et une épouse parfaite.

— Parfaite pour un mari imbécile! *fis-je étourdimement*.

Il lève les sourcils dans un étonnement comique à voir, me regarde bien, pour s'assurer de ma hardiesse, et reprend son ton lent et solennel pour soutenir son idée. — Je riposte avec beaucoup de feu, et il me regarde comme s'il ne m'eût jamais vue. (J, p. 446-447; je souligne)

Au-delà du sens critique et de l'esprit fort qu'il révèle de la jeune Dessaulles, cet extrait démontre comment la diariste, par son exercice, arrive à discréditer sa parole spontanée au profit d'un propos reçu et légitimé — d'autant plus autorisé qu'il est la déclaration d'un juge. Le micro-récit de la boutade au juge Sicotte agit ici non pas comme déversoir à l'opinion sur le rapport femme/éducation qu'avait assurément cette «mademoiselle Critique» inscrite aux programmes français et anglais du couvent de Lorette, mais à titre de prétexte à une censure du verbe hardi et personnel. Par l'ajout d'une remarque («fis-je étourdimement») et la non-transcription de la riposte enflammée adressée à son interlocuteur «solennel», la diariste, au lieu de se servir de cette situation dialogale pour se faire valoir comme elle aurait pu le faire, choisit plutôt de dévaluer son

21. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, coll. «Libre examen. Politique», 1992, p. 32.

acte et d'imposer la retenue à sa parole. Et voilà comment, de la confiance à la contrition, de l'embrasure à l'étouffoir, l'action thérapeutique du journal intime peut devenir une *ontotomie*, une opération par laquelle le moi socialisé procède à la destruction du moi fondamental qu'il juge déviant. Voilà aussi comment une jeune femme, souffrant de la rage d'être encore de l'engeance qu'elle devrait dédaigner, écrit : « Oh ! je suis vilaine, moi ! c'est ma petite bête qui ne veut pas mourir, mais je l'exterminerai [...] » (*J*, p. 563), et le fait.

« Grâce à son "petit confident", observait justement Lise Ouellet, la narratrice se livre à une entreprise discursive d'autorestauration nourrie d'exhortations, de souhaits, de réflexions critiques par lesquels elle revient constamment au désir de se "corriger", de se "refaire"<sup>22</sup>. En écrivant ses « petites » pour se « punir » (*J*, p. 572), Henriette Dessaulles croit pouvoir mater ce *moi baïssable* « qui veut tant qu'on l'aime et qui réussit si mal » (*J*, p. 117). Dans ce soi à soi par lequel elle s'investit d'un *devoir être* et où elle se cantonne, Henriette, aussi paradoxal que cela puisse paraître, fait de sa pratique diaristique, intime, intérieure, un processus d'intégration sociale au terme duquel elle aboutit non pas à l'affirmation ni même à la constitution de son moi fondamental, mais à sa négation par une « [n]ouvelle phase de moi » (*J*, p. 592) qui la « désoriente », à la formation d'une « nouvelle moi » si « vague » et si « étrangère » qu'elle « ne saillit plus [s]'écrire » (*J*, p. 612).

De fait, la perte du moi intime dans/par l'écriture n'est pas sans en affecter l'inscription. Aussi une transformation modale du *Journal*, selon le programme de réforme d'Henriette Dessaulles, peut-elle maintenant être considérée ; car de même la diariste procède à une mutation de sa représentation, voire de sa représentativité, par un *rite d'institution* qui lui permet de passer d'un état initial reclus et récusé à un état social admis et légitimé, ainsi son journal intime est-il converti.

Dans une « œuvre de réforme » (*J*, p. 269) dont l'aire excède celle de la transformation fonctionnelle du journal, Henriette Dessaulles, prise dans la « peur d'être une bien vilaine petite fille » (*J*, p. 465) « indigne d'être l'amie de [s]on Maurice » (*J*, p. 551), s'emploiera à faire disparaître ce moi indésirable en compagnie duquel elle ne doit pas être et encore moins se montrer. Aussi, puisqu'une telle fréquentation ne peut se manifester, affecter l'être et ne se résoudre que dans le rapport de soi à soi, la diariste procédera-t-elle à sa « dépossession progressive » par une « baisse de [s]a relation intrapersonnelle et de [s]a subjectivité<sup>23</sup> » à l'intérieur du journal qu'elle écrit dans l'intimité. Le principe est clair : pour éviter de se retrouver dans

22. Lise Ouellet, *op. cit.*, p. 54.

23. Pierre Hébert, avec la collaboration de Marilyn Baszczynski, *Le Journal intime au Québec. Structure. Évolution. Réception*, Montréal, Fides, 1988, p. 58.

une position malséante, il vaut mieux prendre ses distances par rapport à cette part de soi qui risque de s'y trouver que de la corriger après coup. Son application dans le journal l'est tout autant : il vaut mieux se dispenser d'y parler de soi-même.

Apparaissent alors dans le *Journal* des procédés d'écriture étrangers, sinon inhabituels, à la pratique d'Henriette. Inscription du naturel, le journal se fait transcription du culturel en empruntant, par exemple, la vérité commune d'un aphorisme (« Confie-toi à ceux que tu aimes ; le cœur, comme la rose, ne donne tout son parfum qu'en s'ouvrant » [J, p. 469]), comme si, à l'ouverture du troisième cahier, l'autre vérité, celle de l'intimiste, ne pouvait plus, n'avait plus le pouvoir ni le droit de justifier la relance de l'écrit. De la même façon, par la traduction d'un poème de Tennyson — « plus beau dans l'original *of course* » (J, p. 583) —, par de longs passages cités de Longfellow (J, p. 517-518) et de Carlyle (J, p. 520), Henriette supplée à la parole originale par une parole apprise qui lui permet de s'extirper du consensus contextuel et de fuir sa condition actuelle, comme si, en s'amusant à ce « joli jeu [...] des deux langues parlées depuis l'enfance » (J, p. 583), en répétant des plaintes qui ne lui appartiennent pas, elle arrivait à se divertir d'elle-même et à adhérer à ce ravissement qui l'enchantait.

N'étant plus autorisé à dire le *non-dit*, le journal s'ouvre alors pour capter le *déjà-dit*. Ou le déjà-vu puisque, tel que l'atteste l'importance que prend au fur et à mesure que s'écrit le journal l'isotopie du regard et le déplacement de l'interrogation personnelle vers la consignation des événements extérieurs, le journal devient un acte par lequel la diariste prive sa parole de sa fonction émotive pour lui assigner une fonction référentielle. « Pour Henriette, notait Jean-Louis Major, l'essentiel se déroule ailleurs<sup>24</sup> », ailleurs qu'en elle-même, et ce notamment au moment où s'écrit le troisième cahier, à partir de là où non seulement la relation amoureuse accède à une reconnaissance qui admet qu'Henriette « ne parle que de Maurice » (J, p. 487) dans son journal, mais aussi là où le processus d'intégration sociale commence à avoir des effets sur l'inscription de l'intime, des effets si concrets que « l'écriture est [alors] celle du récit ou du compte rendu plutôt que l'exercice d'une conscience à la quête de soi<sup>25</sup> ». Travesti en « blancs-yeux », le « cher confident » ne répond plus à sa nature et devient « un ami un peu encombrant [...] dont l'utilité a cessé » (J, p. 595).

### La fin d'un journal intime

Dans son ouvrage *La Littérature intime du Québec*, Françoise Van Roey-Roux affirme :

24. Jean-Louis Major et Claude Fournier, *loc. cit.*, p. 65.

25. *Ibid.*

[U]n journal d'adolescent se termine toujours au moment du mariage; le journal intime, en effet, semble incompatible avec le bonheur. Il en est même l'ennemi le plus sérieux. [...] Henriette Dessaulles ne fait pas exception à la règle puisque l'approche de son mariage marque la fin de son journal<sup>26</sup>.

Encore une fois, il est juste de souligner la correspondance entre l'exercice diaristique mené par Henriette Dessaulles et le parcours amoureux qu'elle poursuit; il convient cependant de se demander si, comme on le prétend, la clôture des journaux intimes de jeunes filles coïncide toujours et nécessairement avec l'approche du mariage, et si c'est vraiment parce que « [l]es peuples heureux n'ont pas d'histoire, [...] [que] les petites filles heureuses n'écrivent pas la leur » (*J*, p. 591). Une idée reçue suffirait-elle à justifier la fin d'une aventure aussi peu banale que l'écriture d'un journal intime?

De la conclusion du *Journal* d'Henriette Dessaulles, il appert plutôt que le bonheur ne soit pas seul à expliquer cette fin :

Cette petite fille-là, vieux François, elle est restée dans le passé avec les fées et les lutins [...]. Elle entre dans une aventure merveilleuse où l'amour l'entraîne. Elle y entre avec confiance et le grand espoir de garder le bonheur rêvé, et surtout, de le donner à Maurice, si complet, si parfait qu'il se croie revenu au paradis terrestre... mais un paradis sans pommier interdit, sans démon menteur, et sans Ève désobéissante et curieuse! (*J*, p. 618)

Cette « entrée dans le bonheur rêvé », c'est Cendrillon s'en allant au bal dans un carrosse splendide, camouflant ses habits de servante sous une robe merveilleuse; c'est Henriette, amenée à se définir par ce qu'elle n'est plus, qui s'apprête à faire son entrée dans le monde. Par l'acte de *magie sociale* auquel elle s'est livrée dans son journal sous l'influence du *devoir d'être*, Henriette s'est transformée en croyant qu'il suffit de ne plus dire « je » pour devenir « une très vraie *demoiselle* » (*J*, p. 323) et posséder le pouvoir et le droit de jouer sur la scène où elle veut être aimée. Ce ne serait donc pas tant parce qu'Henriette Dessaulles se perd dans le bonheur qu'elle n'a plus rien à écrire, mais bien parce que, comme un personnage, elle « prend pied dans sa propre histoire<sup>27</sup> ». Le journal intime a bien tenu son rôle d'instituteur, sa performance fut convaincante. Il peut maintenant prendre congé.

D'un moi fondamental à un moi social, de la nature à la culture, Henriette Dessaulles s'est niée et réformée pour répondre aux exigences et conventions d'une société où elle avait, au départ, la conviction de s'inscrire en faux. Du récit d'un moi spéculaire à celui d'un moi spectaculaire, son *Journal*, sous l'action du rite d'institution qui le commandait, a été supprimé au seuil d'une intégration sociale pour et par laquelle la dia-

26. Françoise Van Roey-Roux, *La Littérature intime au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 48-49.

27. Jean-Louis-Major et Claude Fournier, *loc. cit.*, p. 74.

riste s'est redéfinie en s'assignant à (y) tenir un rôle socialement *conforme*, admissible. Mais dans cette fin de l'intime, sur cette place publique où vient mourir le « moi souffrant » et naître le « moi glorieux<sup>28</sup> », dans ce passage d'une écriture interne torturée, tournée et retournée contre elle-même à une écriture externe à l'allure résolue et *noble* des mémoires, il y a peut-être, et il faudrait le voir, le prétexte à une initiation autre : la formation de la personnalité d'une écrivaine.

Dans cette perspective, les *Lettres* et les contes — formes littéraires des plus socialisées —, qu'Henriette Dessaulles-Saint-Jacques fera paraître sous le pseudonyme de Fadette, pourraient être vus comme autant de signes d'une contre-aventure, comme autant de témoins d'un processus de désintégration littéraire fondamentale.

---

28. Expressions empruntées à Alain Girard. Voir *Le Journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 19.